

Arrivée imminente de logopèdes en centres PMS

Brigitte GERARD

Dès la prochaine rentrée scolaire, les centres PMS auront la possibilité d'engager des logopèdes, qui travailleront exclusivement avec l'enseignement maternel. Une mesure prise dans le cadre du Pacte d'excellence et accueillie avec enthousiasme par la Fédération des Centres PMS libres (FCPL) et les centres PMS, même si les moyens octroyés sont limités.



Photo : Laurent NICKS

« Il s'agit ici de la première mesure concrète du Pacte d'excellence qui touche directement les centres PMS, constate **Sophie DE KUYSSCHE**, Secrétaire générale de la FCPL. L'idée était de prendre davantage en compte la réalité diverse et multiple des élèves et des apprentissages en Fédération Wallonie-Bruxelles. »

Cette mesure est, en fait, le résultat de deux dispositions du Pacte, à savoir le renforcement de l'enseignement maternel et l'ouverture des équipes PMS à d'autres fonctions que les trois actuelles : psychologue, infirmier et assistant social. Quoiqu'assez réduits, ces nouveaux

moyens sont accueillis positivement. « Les centres PMS pourront engager à mi-temps un(e) logopède, ayant un bachelier en logopédie, à partir de 480 élèves en maternelles, précise S. DE KUYSSCHE. Ensuite, ce sera un mi-temps supplémentaire par tranche de 480 élèves. C'est limité, mais ce sont tout de même des moyens complémentaires ! Et la plupart des centres devraient disposer d'au moins un mi-temps. »

De son côté, **Sophie VERREKT**, directrice du Centre PMS libre 6 à Liège (cf. encadré), salue ce renforcement des équipes et l'élargissement des compétences des centres : « On passe de la tridisciplinarité à la quadridisciplinarité,

et les logopèdes ont des connaissances et des savoir-faire à apporter à l'équipe PMS, ainsi qu'aux écoles. »

Un soutien pour les enseignants

Précision importante : ces logopèdes ne pourront travailler qu'avec les élèves du maternel, et principalement sur les missions de prévention et de détection des difficultés, en matière de langage, de communication, de prérequis pour l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. « Il n'est, dès lors, pas question d'installer les logopèdes dans les classes, remarque S. DE KUYSSCHE. Ces personnes

seront chargées de travailler en collaboration avec les équipes éducatives dans le but de mettre en place des actions de prévention et de détection des difficultés. »

Autrement dit, leur rôle sera surtout d'accompagner et soutenir les enseignants dans des activités qui tournent autour de la lecture, de la reconnaissance des lettres, des chiffres, du développement du langage... La FCPL suggère ainsi aux directions de centres et d'écoles de s'accorder sur la façon de travailler du logopède avec les enseignants : *« Tout en sachant qu'un logopède pourrait avoir jusqu'à une dizaine d'écoles avec lesquelles collaborer, nous invitons les directions de centres et leur équipe à réfléchir à la meilleure manière de rentabiliser leur temps de travail. L'idée serait plutôt de mettre en place des actions collectives avec les enseignants, et pas d'aller dans les classes repérer les difficultés de manière systématique. »*

Un agent comme les autres

Comment ces nouveaux venus s'intégreront-ils dans les équipes des centres PMS ? *« Leur arrivée aura certainement un impact, souligne S. DE KUYSSCHE. Mais elle permettra une ouverture sur toutes les questions de communication, d'acquisition du langage et apportera une expertise supplémentaire. »*

Le logopède sera d'abord et avant tout un nouvel agent PMS qui s'intégrera dans une équipe. Cette arrivée peut toutefois susciter certaines craintes, comme en témoigne S. VERREKT : *« Le logopède devra faire sa place dans une équipe tridisciplinaire et, de ce fait, peut-être bousculer des habitudes de travail. Il faudra veiller à ce qu'il soit considéré comme un agent PMS à part entière. La difficulté résidera aussi dans le fait que toute sa mission reste à définir, et qu'il sera isolé dans l'équipe... Il faudrait donc prévoir des rencontres entre ces nouveaux agents. »*

La directrice de centre craint, par ailleurs, que le logopède soit considéré comme le spécialiste des difficultés d'apprentissage en maternelles : *« On envisage plutôt une co-expertise avec l'enseignant. Je serai vigilante à ce que notre logopède occupe cet espace d'expertise partagée, et pas une place thérapeutique où l'enseignant est dépossédé de son champ d'action. »*

Une autre dérive possible serait pour elle d'envisager cet apport de personnel comme un moyen de soulager l'équipe PMS sur le terrain : *« Nos équipes sont, en effet, submergées par le nombre de demandes à gérer. Il serait tentant d'utiliser les logopèdes à ce niveau, mais on passerait à côté de l'opportunité d'envisager une autre façon de faire, d'être davantage dans*

de la prévention, dans du collectif. »

Enfin, S. VERREKT n'est pas rassurée quant aux normes d'engagement : *« Cet emploi est fonction du nombre d'élèves en maternelles... Ce seront des engagements dont la reconduction dépendra chaque année des variations de ce nombre. Comment, dans cette perspective, se projeter sur des projets à plus long terme ? »*

Se former au travail PMS

Quoi qu'il en soit, les directions de centres pourront engager ces logopèdes dès le mois de septembre prochain. Histoire de se préparer à leur nouvelle fonction, ils suivront la formation de sept jours prévue à l'intention des nouveaux agents PMS. *« Il est essentiel de former ces logopèdes au métier d'agent PMS, insiste S. DE KUYSSCHE. On mettra donc le paquet sur une organisation étendue de cette formation et on verra ensuite comment l'adapter l'année suivante, en fonction des expériences de terrain. Je crois que cette arrivée de logopèdes en PMS va soutenir les enseignants, les conscientiser à l'importance de l'apprentissage du langage et de la communication au sens large, en lien avec les apprentissages de l'école primaire. Le logopède ne prendra pas la place de l'enseignant ; il le soutiendra, le conseillera sur des matières pour lesquelles il a été formé. » ■*

Sophie VERREKT, directrice du Centre PMS 6 à Liège, en charge de 1200 élèves en maternelles (elle disposera d'un logopède à temps plein)

« Cette disposition est une opportunité d'engager du personnel et de bénéficier d'un nouveau profil d'agent PMS, dont il faudra créer les missions spécifiques. Le défi sera d'intégrer cette nouvelle fonction dans nos pratiques et de permettre à ces logopèdes d'être avant tout des agents PMS. Or, ce métier ne s'apprend que sur le terrain. Il sera donc indispensable pour eux de bénéficier d'un temps pour se familiariser avec celui-ci avant de se lancer dans leur mission spécifique de soutien aux enseignants et aux parents. Les logopèdes devront s'inscrire dans une perspective plus généraliste, plus préventive, plus collective que ce qu'ils ont peut-être l'habitude de faire.

Lors de rencontres récentes avec nos directions d'écoles fondamentales, dans le cadre de leur plan de pilotage, je me suis rendu compte de la place que pourrait prendre le logopède dans un centre PMS. Beaucoup de nos écoles ont notamment choisi comme objectif spécifique d'améliorer les compétences de leurs élèves dans la maîtrise du français. L'apport des logopèdes serait ici indéniable !

Lors de ces rencontres, j'ai perçu des projets, des collaborations concrètes à mettre en place. Le logopède rejoignant mon équipe pourra travailler sur des projets bien spécifiques, réalistes et réalisables à court terme. Par exemple, construire des projets avec les enseignants de maternelles sur le langage oral, sur la mise en place des prérequis en vue de l'apprentissage de la lecture, apporter des outils dans les classes, prévoir des aménagements pour favoriser la maîtrise du français par tous les élèves... Ces projets devront être coconstruits avec les enseignants en fonction des besoins spécifiques de leurs élèves, en donnant du sens aux projets et en s'adaptant au contexte de l'école.

Je pense aussi que cette disposition nous donne les premiers moyens pour nous mettre, nous aussi, en mouvement par rapport au Pacte d'excellence. Les équipes PMS vont devoir se mettre en réflexion. Voilà une belle opportunité de « dépolluer » notre façon de faire, d'envisager d'autres possibles dans notre manière d'intervenir. »